

Theratechnologies reçoit du Nasdaq une lettre d'avis sur le cours de l'action

Mars 7, 2023

MONTRÉAL, 07 mars 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies » ou la « Société ») (TSX: TH) (NASDAQ: THTX), une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a annoncé aujourd'hui qu'elle a reçu de la part de The Nasdaq Stock Market LLC (le « Nasdaq ») une lettre d'avis datée du 3 mars 2023 (la « lettre d'avis ») l'informant que la Société n'était pas en conformité avec la règle d'inscription 5550(a)(2), le cours acheteur de clôture de ses titres cotés ayant été inférieur à 1,00 \$ US l'action au cours des 30 jours ouvrables consécutifs précédents (l'« exigence relative au cours acheteur minimal »), soit du 19 janvier 2023 au 2 mars 2023.

Conformément à la règle du marché 5810(c)(3)(A) du Nasdaq, la Société dispose d'une période de 180 jours civils à compter de la date de la lettre d'avis, c'est-à-dire jusqu'au 30 août 2023 (la « période de conformité »), pour se conformer de nouveau à l'exigence relative au cours acheteur minimal.

Si, à tout moment avant l'expiration de la période de conformité, le cours acheteur de clôture des actions ordinaires de la Société (les « actions ») est égal ou supérieur à 1,00 \$ US l'action pendant au moins 10 jours ouvrables consécutifs, le Nasdaq remettra à la Société un avis écrit l'informant qu'elle s'est conformée à l'exigence relative au cours acheteur minimal.

La lettre d'avis du Nasdag n'a aucune incidence sur les négociations quotidiennes et n'entraîne pas la radiation des actions de la Société.

Les actions de Theratechnologies sont également inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, et la lettre d'avis du Nasdaq n'a aucune incidence sur la conformité de la Société relativement à cette inscription.

Si la Société ne s'est pas conformée de nouveau à la fin de la période de conformité, elle pourrait se voir accorder une période de 180 jours civils supplémentaire pour se conformer de nouveau.

Pour être admissible à cette période de 180 jours civils supplémentaire, la Société devra satisfaire à l'exigence de maintien de l'inscription concernant la valeur marchande des actions détenues par le public et à toutes les autres normes d'inscription initiale de The Nasdaq Capital Market, à l'exception de l'exigence relative au cours acheteur, et devra fournir un avis écrit de son intention de remédier au défaut pendant la deuxième période de conformité en procédant à un regroupement de ses actions, au besoin. Toutefois, si le Nasdaq a des motifs de croire que la Société ne sera pas en mesure de remédier au défaut, ou si la Société n'est pas admissible pour d'autres raisons, le Nasdaq remettra à la Société un avis l'informant que ses titres feront l'objet d'une radiation.

La Société prévoit continuer à surveiller activement le cours acheteur de ses actions d'ici à l'expiration de la période de conformité et elle étudiera toutes les options disponibles pour remédier au défaut avec la ferme intention de se conformer de nouveau à l'exigence relative au cours acheteur minimal.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX: TH) (NASDAQ: THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.

Information prospective

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, des « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur l'information dont elle dispose à l'heure actuelle et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « prometteur », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Rien ne garantit que la Société se conformera de nouveau à l'exigence relative au cours acheteur minimal pendant la période de conformité et, en l'absence d'une telle conformité, qu'elle respectera l'exigence de maintien de l'inscription concernant la valeur marchande des actions détenues par le public et toutes les autres normes d'inscription initiale de The Nasdaq Capital Market, à l'exception de l'exigence relative au cours acheteur, afin de se voir accorder la période de 180 jours civils supplémentaire pour se conformer de nouveau aux règles du Nasdaq. Pour connaître les autres risques liés à la Société, les investisseurs actuels et les investisseurs éventuels sont invités à se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 27 février 2023 disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 28 février 2023 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces risques et incertitudes, entre autres, et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Personne-ressource :

Demandes des investisseurs : Elif McDonald Directrice principale, Relations avec les investisseurs ir@theratech.com 1 438 315-8563